quelques siècles », dit M. Foulet. Il me semble que cela n'est pas exact : le français, comme nous l'avons vu, en possède même deux : le passé indéfini simple et le passé indéfini surcomposé, bien vivants tous les deux.

II

## DONT CONJONCTION

Je voudrais tâcher, dans ces quelques pages, d'appliquer à un cas spécial le principe suivant : ce qui détermine la nature d'un signe syntaxique, ce n'est pas sa forme, mais sa fonction. Ce principe me semble être méconnu dans le cas que voici.

A côté de la construction : Il n'est pas venu, que je sache, l'ancien français connaît le même type de construction avec dont, par exemple:

Ne vos vi, don moi sovaingne, onques

(Érec, 1010).

Qu'onques chose que j'a mal taingne

Ne deïstes, don moi sovaingne

(Yvain, 5791-2).

Ainc mais, dont ele se membrast, n'oï tel duel

(Chev. II esp., 820).

Cette question n'a jamais été posée jusqu'ici, que je sache : tous ceux qui se sont occupés de ces constructions sont d'accord pour qualifier de « relatif » non seulement dont, mais également que dans que je sache. On serappelle que Tobler explique l'emploi du subjonctif dans ces phrases par leur caractère de phrases subordonnées relatives, introduites par un « relatif sans antécédent ». Et il ajoute : « Il y avait, en outre, en ancien français, un grand nombre de tournures analogues ; quelques-unes étant introduites par dont, nous n'avons pas à hésiter sur la nature de que » ¹. La forme dont était donc pour Tobler un pronom relatif par définition ; il ne se posait pas la question de savoir si dont pourrait être conjonction. Ayant, dès lors, besoin de trouver à ces « relatifs sans antécédent » au moins un antécédent sous-entendu, il considérait comme tel « le contenu, l'étendue de ma croyance, de ma pensée, de mon savoir ».

1. Tohler, Mélanges de Grammaire française, I, p. 152.

Cette conception de la nature de dont dans le type de phrase cité plus haut est encore généralement admise. Je voudrais tâcher de prouver que ni que ni dont ne sont ici des relatifs.



Quelle est la différence entre un pronom relatif et une conjonction de subordination ?

Avec un pronom relatif, il y a identité logique entre le pronom et la phrase principale [ « Il est paresseux, ce que je regrette » ] ou une partie de la phrase principale [ « Voilà un homme qui se promène »]. En d'autres termes : un pronom relatif a un antécédent. Cet antécédent peut être exprimé ou être sous-entendu, comme dans : « Qui dort dîne » ¹. En outre, le pronom relatif a une fonction par rapport au verbe de la phrase subordonnée dans laquelle il se trouve : sujet, complément, etc.

Avec un « adverbe relatif », par exemple : « A l'heure que la mer se retire », il y a également identité logique avec un antécédent et fonction par rapport au verbe : que est circonstanciel dans l'exemple cité.

Voilà ce que le pronom et l'adverbe relatifs ont de commun; par ces deux caractéristiques ils s'opposent nettement aux conjonctions. En effet, il n'y a aucune identité logique entre un « antécédent » et une conjonction; en outre, la conjonction introduit la phrase subordonnée, au lieu d'être sujet, régime ou complément circonstanciel par rapport au verbe. C'est pourquoi que est conjonction dans : « Le fait qu'il est paresseux me cause du chagrin », où le mot fait n'est en aucune façon l'antécédent de que, et où que ne fait qu'introduire la subordonnée. Il y a ici identité logique non pas entre fait et que, mais entre fait et toute la phrase subordonnée.

Appliquons maintenant ces critères à la phrase du type : Il n'est pas venu, que je sache.

Le mot que a-t-il un antécédent ici? La réponse ne me semble pas douteuse, à moins qu'on ne raisonne comme Tobler en disant que que est un relatif parce qu'il alterne avec dont, qui ne peut être qu'un relatif. Même si dont était un relatif dans « ... dont me sou-

1. « On n'indique pas [ici] le cercle plus vaste dont on détache les individus déterminés en particulier; on ne dit pas quel est le cercle plus large » (Tobler, op. cit., p. 148).

vienne », que pourrait ne pas l'être dans : «... que je sache ». Tobler était obligé de chercher un antécédent à que : j'avoue qu'il m'est impossible de lui en trouver un ici 1.

Deuxième question: le mot que a-t-il une fonction par rapport au verbe savoir, ou ne joue-t-il que le rôle de signe introducteur de la subordonnée? Ici encore, je ne peux pas voir la chose comme la voyait Tobler; je crois qu'il faut analyser la construction de la façon suivante. Celui qui parle veut subordonner l'idée de « savoir » à l'idée de la principale, en suggérant la nuance : « pour autant que je sais ». Au lieu de se servir de cette conjonction précisante, il se contente d'un simple que 2. Cela suffit pour qu'on comprenne ce qu'il veut dire, tout comme un simple que suffit pour comprendre le rapport logique dans des phrases comme: « J'avais déjà disparu qu'il me cherchait encore », ou : « Qu'avez-vous que vous ne mangez pas? », et dans bien d'autres phrases encore. Cet emploi d'un simple que pour suggérer une nuance logique spéciale est fréquent, et pour cause, dans beaucoup d'autres langues. Après quelques siècles, que je sache est devenu un cas de syntaxe figée, une formule, ce qui en facilite encore l'emploi 3.

Que n'a donc pas d'antécédent 4, et introduit la phrase subordonnée.

Ce mot est donc conjonction, tout comme dat est conjonction dans la phrase correspondante hollandaise: « Hij is niet gekomen, dat ik weet » 5.

- 1. Pour celui qui, d'accord avec Tobler, trouve un antécèdent à que, tout le raisonnement qu'on va lire est nécessairement erroné. Toute la question a pour base l'existence ou la non-existence d'un antécèdent de que (je sache) on de dont (me souvienne).
- 2. En français il se sert en même temps de ce signe subordonnant qui s'appelle le subjonctif. En principe, l'emploi de ce mode n'est pas nécessaire ici, ainsi que le prouvent d'autres langues et des constructions comme : que je crois, que je pense. Pour suggérer une subordination d'idée on n'a pas toujours besoin d'exprimer cette subordination d'idée par un signe.
- 3. Tout ceci prouve une fois de plus l'importance de la distinction entre ce qu'un signe exprime réellement et ce qu'il ne peut qu'aider à suggérer.
- 4. Ainsi, une construction comme : ce que je sache, ou : ce dont il me souvienne, me semble inconcevable, même après le moyen âge, et c'est peut-être, ici, le vrai critère.
- 5. Ce parallélisme ne prouve rien pour la nature du que français, évidemment; mais la construction hollandaise rend visible ce que je crois être la vraie fonction de que français dans ces types de phrases. Le hollandais prouve, en tout cas, la possibilité de considérer ici que comme une simple conjonction.

\*

Passons maintenant au type de phrase: Ne vos vi onques, dont me souvienne, et appliquons nos deux critères.

Dont a-t-il ici un antécédent? Il me semble qu'il n'en a pas plus que n'en aurait que dans : que je sache. En tout cas, cet antécédent n'est pas la phrase principale : sur ce dernier point nous sommes tout à fait d'accord avec Tobler.

Deuxième question: dont ne fait-il qu'introduire la subordonnée, ou a-t-il une fonction par rapport au verbe « souvenir », dont il serait alors le régime? Ce ne serait que dans le premier cas qu'on aurait le droit de l'appeler une conjonction.

Ce qui est certain, c'est que la forme invite, au premier abord, à considérer dont comme le régime de « souvenir ». Donc ce serait un pronom? Mais alors quel pronom? Pas un pronom relatif, puisqu'il n'y a pas d'antécédent. Une sorte de signe hybride, mi-pronom, mi-conjonction? Je crois qu'il faut considérer dont comme un signe de même nature que que. J'y vois une conjonction à forme pronominale, due à une attraction illogique du verbe souvenir sur la conjonction. Expliquons-nous.

Des cas d'attraction illogique ne sont pas rares en ancien français. En voici deux dans le domaine des pronoms. Dans : A cil qui les enfants garda, il demanda..., nous avons un exemple, signalé par Tobler, d'un « antécédent se réglant sur le cas du pronom relatif », donc une attraction (ou assimilation) régressive illogique, où cil a la forme d'un nominatif, tout en restant syntaxiquement le régime de à. On a un autre exemple d'attraction illogique dans la construction : C'est de vous dont je parle, à côté de : C'est de vous que je parle; cas d'autant plus intéressant pour nous qu'il s'agit ici d'une alternance de dont et de que, comme dans le type de construction dont nous nous occupons <sup>2</sup>.

- 1. Il importe peu, dans la question qui nous occupe, de savoir si le verbe « souvenir » est employé personnellement (je me souviens) ou impersonnellement (il me souvient). Ici c'est plutôt le verbe impersonnel.
- 2. Il y a pourtant une différence quant au résultat. Dans : C'est de vous dont je parle, le signe dont est indubitablement un pronom relatif, malgré le fait qu'il alterne avec la conjonction que : il a un antécédent (vous) et fonctionne réellement comme régime du verbe de la subordonnée.

Mais existe-t-il des conjonctions à forme pronominale, comme le serait dont dans notre analyse?

Je rappelle d'abord le fait que Tobler appelait quoi une « conjonction » dans une phrase comme celle-ci : « Ce que tu vois enfin... n'est l'effet ni des lois ni des raisons humaines, mais de quoi des chrétiens j'ai reconnu le dieu ». De quoi serait ici la forme « tonique » de de que <sup>1</sup>. Voilà un exemple intéressant d'une forme qui est tantôt

- 1. Supposons que quelqu'un veuille dire : « Je suis content » et indiquer en outre la raison de son contentement, et qu'il veuille subordonner l'expression de cette raison à l'idée : « Je suis content ». Ce régime demande ici à être introduit par de après être content. Lorsque ce régime est un substantif ou un pronom, il n'y a aucune complication; on construit : « Je suis content de lui ». Lorsque ce régime est une idée verbale, il serait grammaticalement logique, dans une langue qui n'a-ni l'acc. c. inf. ni le gerundium, de construire la phrase avec de + subordonnée verbale introduite par que : « Je suis content qu'il pleuve » et « Je suis content de qu'il pleuve ». Le français ne veut pas de cette combinaison Tobler l'a déjà fait remarquer de deux signes ayant aussi peu de « sonorité propre » que de et que. [En hollandais non plus on n'a pas voulu de \*vandat ou \*aandat à côté de voordut, zonder dut, etc.] Alors, pour éviter cette combinaison de de + que, on peut ou on a pu :
  - 1. se contenter de dire: « Je suis content que.... »;
  - 2. intercaler un substantif: « Je suis content du fait que... »;
- 3. se servir de ce que Tobler appelait que tonique: « Je suis content de quoi tu es venu »:
  - 4. se servir de dont : « Je suis content dont tu es venu »;
  - 5. se servir d'une conjonction causale: « parce que »;
- 6. intercaler un pronom ce (cela, ço) tonique : « Je su is content de ce (ço, cela) que... »;
  - 7. se servir de de ce que avec ce absolument atone;
  - 8. se servir de si, quand, d'autres signes encore.

Or, non seulement tous ces que fonctionnent comme conjonctions, mais il me semble que de quoi (dans 3), dont (dans 4) et de ce que (dans 7) sont aussi des conjonctions, toutes créées par attraction illogique (progressive ici): l'influence de la construction normale de « être content » avec de sur la conjonction. Pour ce qui concerne de ce que, c'est un de ce que affaibli, avec disparition complète de la fonction pronominale de ce tonique : ce dans de ce que conjonction n'est qu'un signe (vide) de transition, pour éviter de que. Ce atone s'est même introduit entre par et que (où la construction s'est figée), entre pour et que. Je crois qu'il faut considérer de ce que comme une conjonction à forme pronominale au même degré que pour ce que, par ce que, etc. L'introduction du subjonctif après de ce que est un signe extérieur de cet affaiblissement de de ce que devenu conjonction. Quant à dont (nº 4), ce mot est ici tellement un pur synonyme de de ce que, qu'on peut difficilement le considérer, me semble-t-il, comme un pronom ou adverbe (interrogatif): n'est-ce pas aussi un dout atfaibli jusqu'à devenir simple conjonction, rejeté plus tard comme faisant double emploi avec de ce que? Quoi qu'il en soit, il faut analyser la phrase en question synchroniquement pour savoir la fonction réelle de dont.

pronom, tantôt conjonction. Le seul critère est l'analyse synchronique de la phrase en question; aussi Tobler a-t-il raison de parler ici de que « employé comme conjonction » et « prenant facilement la forme tonique » (quoi).

Il explique ensuite cet emploi de quoi par le fait que « la préposition (de) à laquelle la conjonction que était unie avait aussi peu
de « sonorité propre » que cette conjonction elle-même. Dans ce
cas on renforce que, ce qu'on ne fait pas après « un adverbe à sonorité propre, tel que tant, ainsi, tandis, puis », ni après « le neutre
déterminatif ce, comme dans jusqu'à ce que, par ce que, sans ce que,
etc. ». Pour ce renforcement, on se sert d'une forme (quoi) qui
ailleurs est pronom.

Voilà donc un exemple d'une conjonction à forme pronominale. Je crois qu'il y en a d'autres, mais je ne m'arrêterai pas à cette question, pour ne pas compliquer nos raisonnements: il suffit, pour ma démonstration, d'avoir signalé *l'existence* de ces types de conjonctions, en plein accord avec Tobler sur ce point.

Rien ne nous empêche donc a priori de considérer dont dans dont me souvienne comme une conjonction, due à une attraction illogique, si d'autres raisons nous invitent à cette conception du rôle de dont. Ce qui nous y invite, c'est l'impossibilité, à notre avis, de voir dans dont soit un pronom avec antécédent, soit le régime syntaxique de souvenir. Le signe dont n'ayant pas d'antécédent, et ne fonctionnant pas comme régime du verbe de la subordonnée, est donc une conjonction, introduisant la subordonnée, comme que ne fait qu'introduire la subordonnée dans que je sache. Le fait que la conjonction que a la même forme que le pronom que a singulièrement facilité l'action de l'attraction en question.

En principe, la langue, dans notre hypothèse, aurait pu imaginer des constructions comme : de ce que me souvienne, ou : de quoi me souvienne, ou : que je m'en souvienne. Or, il me semble très naturel que l'attraction régressive illogique de souvenir ne soit pas allée jusqu'à introduire dans la conjonction une préposition, ni un pronom (en). La langue a été « économe » ici, comme c'est si souvent son attitude, contraire à la « logique », pourvu que le sens de la construction reste clair, ce qui est indubitablement le cas ici. Il est très

<sup>1.</sup> Le latin quod ne peut-il pas également fonctionner aussi bien comme conjonction que comme pronom?

naturel aussi que la langue ait fini par renoncer à l'emploi illogique de dont.

Enfin, si une construction comme: « que je m'en souvienne » avait vécu, ce procédéaurait réellement introduit dans la construction un pronom (en), qui aurait dépendu réellement de souvenir. Mais cela n'aurait en aucune façon prouvé — comme on l'a prétendu — que dont dépendrait aussi de souvenir. Il ne faut jamais remplacer une construction par une autre pour conclure de la seconde à la première. C'est ce que faisait Tobler en concluant de dont à que, comme nous l'avons vu plus haut. Nous espérons avoir réussi à démontrer aussi qu'il avait tort de considérer dont, par définition et a priori, comme un pronom, et que c'est, au contraire, une conjonction.

## III

## SUR UNE « MÉTHODE » D'ANALYSE SYNTAXIQUE

Dans un travail intitulé La proposition infinitive simple et subjective dans la prose française depuis Malherbe , M. Eringa s'est proposé d'« étudier la valeur expressive de l'infinitif et des mots qui l'accompagnent et dont il dépend, préciser le sens des morphèmes marquant les rapports rationnels entre les idées exprimées, examiner les conditions sous lesquelles la phrase se développe ou se divise » (p. 6). Il a « cherché à combiner la méthode historique avec la méthode psychologique » (Avant-propos, v). Il « se flatte d'avoir appliqué une méthode qui, unissant la logique avec le sentiment ², permettra de rendre compte d'un certain nombre de phénomènes grammaticaux que le raisonnement pur s'efforce inutilement d'élucider » (p. 243).



Avant d'examiner cette méthode elle-même, il ne sera pas inutile de dire un mot de la façon dont l'auteur la présente.

Pour comprendre le titre de l'ouvrage, il faut se rendre compte que M. Eringa appelle « proposition infinitive » toute phrase qui

- 1. Paris, Champion, 1924.
- 2. L'auteur a voulu dire : « une méthode qui tient compte aussi bien de l'élément logique que de l'élément sentiment (ou : affectif) ».